

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG DU 12/05/2016

Objet: Réunion de la commission Données du CNIG du 12/05/2016.

Ordre du jour :

- 1. Les obligations nationales,
- 2. Les besoins locaux, dans le cadre de l'expérimentation OCS-GE "socle" en Midi-Pyrénées,
- 3. Occupation du Sol OCS 56 : une nomenclature enrichie pour des usages locaux,
- 4. Un référentiel existant en Aquitaine, base de production de l'OCS-GE,
- 5. OCS2D NPDC : les acteurs locaux rassemblés pour la coproduction du référentiel 2.0,
- 6. Le point de vue de la région IDF dotée d'une ancienne base OCS éloignée du standard,
- 7. Le programme national OCS GE : état des lieux, rôle de l'IGN,
- 8. Bilan des travaux du groupe OCS GE du CNIG,
- 9. Débats,
- 10. Conclusions.

Documents joints:

• Présentations en ligne : http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Prochaine réunion de la commission : le 28 juin 2016 salle Arago à l'IGN.

Liste de diffusion

Participants – Organisme		
Dominique Caillaud, président	Marion Laquerre – PIGMA	
Alain Gervaise – IGN / DPC	Matthias Albanese – SIRS	
Claire Ajouc – Crige PACA	Nathalie Marthe-Bismuth – MEEM/DGALN	
Cyrille Goulard – DGFIP	Nicolas Robert – IGN	
Cyril Queffeulou - EPF Normandie / Crige Normandie	Pascal Lory – IGN / CNIG	
Florence Décaudin — PPIGE Nord-Pas de Calais	Pierre Vergez – IGN / CNIG	
Hélène Durand – Alisé Géomatique,	Sophie Foulard – IAU-IDF	
Hélène Lambert, IGN Conseil,	Stephane Mevel-Viannay – GeoBretagne	
Konrad Rolland – SIRS	Sylvie Dufour – Dreal LRMP	
Laure Wateau- Consultante	Sylvie Gras – IGN	
Marc Leobet – MEEM/DRI	Thierry Saffroy – IGN Conseil	
Marie-Agnes Scherrmann – IGN / SMK	Yves Riallant – AFIGEO	
Marie Louise Zambon – IGN/DPC		

Date	Visa I	Nom	Organismes
Relecture	13/05/2016	Les participants.	Commission Données
Validation	26/05/2016	D.Caillaud	Président

Compte rendu synthétique :

1. Les obligations nationales

Par Nathalie Marthe-Bismuth, MEEM / DGALN Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Pour contrôler, mesurer et assurer le suivi de ses politiques publiques, la DGALN a défini un certain nombre d'indicateurs, de schémas régionaux et locaux, pour lesquels l'OCS GE est à considérer comme un des outils d'entrée.

Globalement le référentiel OCS GE répond aux besoins de mesure de la consommation de l'espace par l'urbain et du suivi des objectifs de l'artificialisation des territoires et de son rapportage. Cependant le point critique à l'échelon national est la fréquence de mise à jour qui doit être de 1 à 2 ans en raison de la décentralisation de la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'obligation de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la TVB, le référentiel OCS GE n'apparaît pas suffisant en termes de seuil, d'information sur les milieux ouverts et semi-ouverts, sur les linéaires, notamment les haies.

La question de la finesse d'interprétation, de discrimination des milieux et des seuils d'échelles mérite d'être rediscutée, notamment en fonction des limites méthodologiques, de besoins de l'Etat et des collectivités, et des retours des projets pilotes.

2. <u>Les besoins des acteurs locaux, dans le cadre de l'expérimentation OCS-GE "socle"</u> <u>en Midi-Pyrénées</u>

Par Sylvie DUFOUR, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

En 2012, l'État et le conseil régional de Midi-Pyrénées, forts de nombreux travaux sur la consommation d'espace, ont souhaité doter le territoire régional, d'une couche d'occupation de l'espace, et ont postulé pour être, en partenariat avec IGN, un territoire d'expérimentation.

Une culture locale de partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement de l'espace (interministériel, collectivités locales, agence d'urbanisme, CAUE, association, ...), a conduit à mettre en place un comité des utilisateurs (CORU) qui a d'abord exprimé et hiérarchisé les besoins, puis a été l'instance d'analyse de l'adéquation des échantillons de données fournis par IGN, au besoin, et la formulation des propositions d'évolution. L'objectif principal partagé était de répartir les espaces urbanisés, agricoles et naturels, dans une couche continue et complète, et que cela fasse sens pour tous, puis que l'on accède à l'évolution de cette répartition. Le CEREMA a assisté la démarche (analyse des retours d'enquête, tests ponctuels, articulation avec le groupe de travail du CERTU...) et a élaboré un guide d'utilisation de l'OCS.

Aujourd'hui les différents participants du CORU testent et mènent des réflexions sur les diverses utilisations possibles (un atlas des SCOT a été produit), ou les complémentarités avec d'autres

bases de données, comme avec celui des fichiers fonciers, pour créer des sous-zonages d'usage résidentiel ou non, au sein des espaces urbanisés. Il manque aujourd'hui la dimension évolution qui devra être fournie avec la production d'une nouvelle couche à un autre millésime...

Tous les éléments de la démarche (et la couche OCS) sont accessibles ici :

http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/production-d-une-couche-d-a9279.html

3. Occupation du Sol OCS 56 : une nomenclature enrichie pour des usages locaux (SCOT, PLU etc...)

Par Stéphane MEVEL-VIANNAY, Région Bretagne Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Les partenaires du Pôle Métier Ortho photographie de Géo Bretagne ont mis en avant la volonté de réaliser un référentiel sur l'occupation du sol sur le département du Morbihan (OCS56). Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la démarche Géo Bretagne et de l'enrichissement de la connaissance du territoire et la constitution de l'infrastructure INSPIRE.

Le projet OCS56 prend sa source dans la loi Grenelle II (12 juillet 2010) et la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (27 juillet 2010), allié à la volonté du Préfet de Bretagne d'avoir une vision fine de la consommation foncière. Jusqu'à présent seul l'étalement urbain était estimé, la typologie des espaces consommée (espace forestier, agricole, ...) n'était pas finement analysée. La réalisation d'un modèle d'occupation du sol va permettre de connaître la consommation de l'espace, l'artificialisation globale, etc.

Le travail est réalisé à partir de photos aériennes et de campagnes terrain. L'analyse de l'OCS56 au 1/2 000ème s'interprète en priorité par l'usage. La base de données propose pour le moment deux entrées ou dimension : couverture et usage. A terme, une troisième entrée : la caractéristique (historique sur les éléments de l'OCS), et éventuellement une quatrième : la morphologie (vue macroscopique du territoire) seront traitées. De multiples croisements d'informations sont possibles à partir de ces différentes dimensions.

La première réalisation de l'OCS56 est obtenue sur la base de donnés millésimées 2013 : l'ortho photo plan du partenariat MEGALIS Bretagne-Collectivités territoriales, des données prétraitées de l'IGN et des données exogènes. Une évaluation est envisagée tous les 3 ans, basée sur le cycle d'acquisition des ortho photographies aériennes.

Ce référentiel OCS 56 permettra d'offrir de multiples usages à des échelles allant jusqu'au niveau infra-communal, notamment :

- Il apportera des indicateurs d'évolution sur l'artificialisation des territoires,
- Il permettra des analyses sur la consommation des terres agricoles,
- Il répondra aux besoins des SCOT et des PLU lors d'analyses préalables à la réalisation des documents opposables,

- Il participera au suivi et à la définition des trames vertes et bleues locales,
- Les données seront intégrables et compatibles avec les couches du référentiel grande échelle (RGE) de l'IGN.

L'objectif du groupe de travail était d'arriver à un consensus sur les besoins des partenaires et d'associer l'IGN en tant que coproducteur. Ces échanges ont permis de définir une nomenclature spécifique, s'inscrivant dans le modèle national. Les particularités de l'OCS56 portent sur des nomenclatures supplémentaires : 21 en couverture et 23 en usages.

Le premier chantier a été livré fin avril et est en cours de contrôle par les partenaires et IGN. La livraison finale des données est prévue au plus tard pour novembre 2016. Une garantie de 36 mois figure dans les clauses du contrat. Coût global du projet : 163K€ HT, à partager avec les nombreux partenaires institutionnels du projet OCS56.

4. Un référentiel existant en Aquitaine, base de production de l'OCS-GE

Par Marion LAQUERRE, GIP ATEGERI
Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

En Aquitaine, dès 2010, la thématique de l'Occupation du sol à grande échelle est une préoccupation majeure de PIGMA, plateforme régionale de l'information géographique régionale portée par le GIP ATGERI. Grâce aux travaux mutualisés au sein de PIGMA ayant abouti à un cahier des charges régional utilisant une nomenclature CLC enrichie et basé sur le référentiel RGE BD Topo IGN, une première production sur la zone pilote du littorale portant sur les millésimes 2000 et 2009 a été lancée en 2011.

En 2013, avec l'impulsion de la Région Aquitaine et la participation du FEDER, de l'Etat, des cinq Départements et du GIP ATGeRi, un partenariat local a permis de réaliser l'extension de la couverture du territoire régional. Ce partenariat a également été l'occasion de s'inscrire dans un scénario de co-production entre le GIP ATGeRi et l'IGN qui apporte des données en entrée et de l'ingénierie et dont la production de l'OCS GE se basera sur la donnée réalisée en Aquitaine.

Cette donnée actuellement utilisée par de nombreux partenaires de la plateforme PIGMA de l'échelle locale à régionale sur des thématiques diverses telles que l'aménagement, la consommation du territoire, l'environnement etc, fait à ce jour l'objet de réflexions quant à son extension géographique au nouveau territoire régional ainsi que sur un millésime plus récent.

5. OCS2D Nord-Pas de Calais : les acteurs locaux rassemblés pour la coproduction du référentiel OCS version 2.0

Par Florence Décaudin, PPIGE Nord-Pas de Calais, Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640 Le projet OCS^{2D}Nord-Pas de Calais vise à produire collectivement et mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire du Nord et du Pas de Calais une nouvelle base de données géographique « occupation du sol 2 dimensions – OCS^{2D} » distinguant le couvert et l'usage du sol pour les millésimes 2005 et 2015.

Ce nouveau référentiel permettra de répondre aux attentes multiples exprimées par les acteurs publics (EPCI, SCoT, PNR, Conseil Régional, Conseils Départementaux, Opérateurs fonciers) qui se trouvent confrontés dans le cadre des procédures d'élaboration, de révision et d'évaluation de documents de planification et d'urbanisme dont ils ont la charge, à la nécessité de disposer d'outils performants et pérennes.

Face à la nécessité de mutualiser nos moyens humains et techniques, et afin de répondre aux obligations légales qui incombent à chacun, la Plateforme Publique d'Information Géographique (PPIGE) a rencontré au cours du printemps 2016, l'ensemble des producteurs et usagers de données d'occupation du sol afin de leur présenter la démarche et les contours du partenariat de production.

Celui-ci reposera sur une mobilisation de fonds FEDER Nord-Pas de Calais, une participation financière et une implication technique de l'ensemble des membres. La production du référentiel, prévue pour le dernier trimestre 2016, s'appuie quant à elle sur le cahier des charges défini collectivement au cours des 3 dernières années au sein du Groupe de travail OCS de la PPIGE.

6. Le point de vue d'une région dotée d'une ancienne base OCS éloignée du standard

Par Sophie FOULARD, IAU Ile de France

Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Le mode d'occupation du sol (Mos) rend compte précisément de l'affectation physique et fonctionnelle des sols franciliens. Réalisé à partir de photos aériennes de l'ensemble de la région Île-de-France, le Mos distingue les espaces agricoles, naturels, forestiers mais aussi les différents types d'espaces urbains (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques, etc.) selon une classification en 81 postes. Cela se traduit par une carte informatisée de la région Île-de-France, consultable sur le site internet de l'IAU îdF.

Depuis sa création en 1982, le Mos est régulièrement actualisé : le millésime 2012 présente la huitième mise à jour de cet inventaire de l'occupation du sol régionale. Date anniversaire, 2012 marque aussi une nouvelle étape dans l'histoire du Mos puisque sa nomenclature a été remaniée et devient compatible avec le deuxième niveau de la nomenclature de Corine Land Cover, en particulier pour ce qui concerne les espaces artificialisés.

Le Mos constitue un outil unique de suivi et d'analyse de l'évolution de l'occupation des sols franciliens. Si ces évolutions portent majoritairement sur des surfaces de faible étendue, au fil du temps, elles contribuent à faire changer le visage de la région. La dernière campagne du Mos est à ce titre particulièrement intéressant puisqu'elle suggère une rupture des dynamiques régionales : la production d'espaces d'habitat et d'activités est en baisse tandis que la consommation d'espace connaît un fort ralentissement.

7. <u>Le programme national OCS GE : état des lieux, rôle de l'IGN</u>

Par Marie Louise ZAMBON et Alain GERVAISE, IGN

Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Après une étude de besoins menée en 2012 par IGN Conseil et la participation active au groupe de travail national sur l'occupation du sol, l'IGN a décidé en 2013 de lancer la production d'une OCS grande échelle dénommé OCE GE (décision conforté dans le COP IGN 2013 – 2016). Cette OCS GE est en 2D, une dimension pour la couverture du sol et une autre pour l'usage. Sa nomenclature est basée sur les prescriptions nationales validées par le CNIG en 2014. Sa production se fait à partir d'une partition du territoire basée sur l'ossature (prétraitement sur le réseau routier et ferré de la BD TOPO®).

L'étape suivante est constituée d'une photo-interprétation sur le fond de la BD Ortho® couleur et IRC, avec l'aide de données externes, en particulier pour préciser l'usage qui n'est pas une information visible sur la photo (utilisation du RPG par exemple pour l'usage agricole).

Il a été décidé de produire cette base de données en partenariat avec les collectivités locales.

La production a démarré en 2014 sur l'ex-région Midi-Pyrénées et se poursuit actuellement sur les Pays-de-la-Loire. La réforme territoriale (loi NOTRe) a constitué un frein important à la signature de nouveaux partenariats avec les régions. Les derniers partenariats signés le sont d'ailleurs avec des départements (Morbihan et Ardèche).

En parallèle, des tests d'intégration d'OCS locales pour la production de l'OCS GE ont été menés sur certains territoires (Alsace, Aquitaine), ainsi que la production de zone test sur la région Rhône- Alpes. 75 % de la production de cette base de données est sous-traité à des entreprises privées du secteur de l'information géographique.

8. Bilan des travaux du groupe OCS GE du CNIG

Par Pierre Vergez, IGN / CNIG
Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Benoît GOURGAND, ancien animateur du groupe travaille désormais au Grand Lyon.

Le CEREMA et la DGALN ont mis en place un groupe national sur l'occupation du sol qui est devenu le Groupe de travail OCSGE du CNIG, avec pour objectif de produire une nomenclature permettant une cohérence entre bases locales et base nationale à grande échelle.

Des réunions se sont tenues avec une participation la plus large possible en incluant le secteur privé. Le désir d'élargissement aux collectivités d'Outremer reste à concrétiser en s'appuyant sur des moyens de visioconférences, indépendamment des réunions du GT pour relayer les propositions.

Fort de son expérience avec le standard DDU pour le compte de la COVADIS/CNIG, Benoît GOURGAND a rédigé un standard OCS GE au fur et à mesure des validations du groupe de travail. Une difficulté majeure réside en ce que les codes de l'urbanisme ou de l'environnement demandent

de dissocier les milieux naturels des milieux agricoles, et les parties résidentielles des zones économiques (primaire/tertiaire) du bâti. La nomenclature permet de renseigner les espaces sur ces points.

Ce standard donne aussi des guides pour l'évolution de l'information OCS, qui en plus des 2 thématiques Usage et Occupation des sols, ajoute 2 dimensions de morphologie et caractéristique.

Le groupe de travail doit redémarrer le plus rapidement possible car des enjeux importants approchent : la disponibilité d'indicateurs d'évolutions fiables ainsi que les rapprochements de bases hétérogènes ou la question de la mise à jour.

9. Débats:

Indicateurs:

- Le président met l'accent sur l'importance d'obtenir des indicateurs homogènes,
- Le débat s'annonce complexe puisque les indicateurs dépendent des seuils pour lesquels chaque région revendique des spécificités. Cependant, ils pourraient être « contextualisés »,
- Même si leurs bases ne sont pas identiques, il faut trouver une homogénéité aux indicateurs,
- Des indicateurs corrélés à des zonages seraient un facteur de qualité,
- La première étape est de s'entendre parfaitement sur les intitulés, d'autant que d'autres données que l'OCS sont concernées.

Cohérence:

- Le standard CNIG (les prescriptions nationales) ne suffit pas pour répondre aux lois nationales,
- La PPIGE rajoute à la 2D du standard (Couverture et usage) des éléments de morphologie (habitat) ou de caractéristique (milieux humides),
- Le milieu naturel est trop pauvrement décrit dans le standard CNIG,
- Des terminologies ont déjà changé et les zones à usage de protection de la biodiversité (les réservoirs de biodiversité) ne se retrouvent pas dans la codification,
- Il faut se garder d'une trop grande adaptation: l'expérience de l'ONEMA prouve qu'un standard doit faire la distinction entre la description physique et celle qui est liée à la réglementation, toujours susceptible d'évoluer,
- Tout ce qui relève du nouveau contexte réglementaire (Grenelle, LMAP et ALUR) ne se retrouve pas dans l'OCS, d'autres bases sont concernées (Carhab, Hydro...).

Mise à jour :

- Lors de l'enquête 2012 un cycle de 4 à 6 ans était demandé par la DHUP, aujourd'hui un cycle annuel de révision est demandé par la DHUP de la DGALN,
- Le fond OCS GE pourrait être moins concerné par cette actualisation que les bases locales annexes auxquelles on l'associe pour les rapportages.

A propos du rapprochement des OCS « historiques » des prescriptions nationales :

- La finesse de ce qui est le plus local est à mettre en avant, alors que ce n'est pas le choix qui a prévalu lors de la création du standard. La présentation sous une autre forme, des données des bases locales reste encore à étudier.
- Les nomenclatures et la sémantique ne sont pas des obstacles réels : le détressage des thématiques OCS et US dans les anciennes bases d'OCS (PACA, IDF, Alsace) semble être un premier objectif accessible dans le cadre de la mise en conformité INSPIRE.
- Le seul vrai problème est la géométrie, d'autant qu'elle nécessite un lourd travail, coûteux.
- En Normandie, un test a été fait sur une commune : à partir du même cahier des charges, 3 prestataires ont livré 3 interprétations, et donc 3 résultats, très différents sur les statistiques d'occupation du sol.
- Cette disparité a déjà été observée, et il y a souvent une cohérence régionale à atteindre, avant la cohérence nationale.
- Cependant la finesse de la description du standard a permis de construire la grille grâce à laquelle on peut répondre aux rapportages demandés par les règlements, grâce à l'intermédiaire de moulinettes adaptées aux données locales.

10. Conclusions:

- Le standard gagnerait à être remis sur le métier, car il semble bon que les spécificités de chaque région restent identifiables.
- Tel qu'il a été conçu dans sa première version, il est la meilleure ouverture possible vers quantité de pistes de réflexions. Pour l'instant, il devrait être doté d'un statut de guide plutôt que d'être assimilé à une obligation.

La remise en route du groupe de travail souhaitée par de nombreux acteurs, est demandée par le président de la Commission « Données ». Son animation sera temporairement assurée par la mission CNIG de l'IGN. Une nouvelle réunion du GT OCS GE sera organisée en septembre 2016.